



M. DE CHOISEUL-BEAUPRÉ
ET
LE TURC RECONNAISSANT

La ville d'Alger fut appelée à expérimenter à ses dépens la puissance d'un nouveau moyen de destruction inventé en France, à la fin du ^{xvii}^e siècle, par Renau d'Elicagarray, connu sous le nom de Petit Renau. Un essai de bombardement fait contre elle, en 1682, au moyen de mortiers placés sur des navires, donna de bons résultats, et Duquesne, qui avait commandé cette expédition, reparut devant Alger, le 20 juin 1683, pour reprendre la série de ses terribles expériences, dont on attendait la soumission de ce repaire de pirates, si nuisibles aux chrétiens. Exaspérée de subir de si cruelles pertes et d'assister à tant de ravages sans pouvoir rendre coup pour coup, la milice s'empara du père Leva-cher, remplissant alors les fonctions de consul de France, et le fit périr en l'attachant à la bouche d'un énorme canon que les Turcs appelaient *Baba Merzoug*, et que nous nommâmes la *Consulaire*. Plusieurs autres Français subirent le même supplice.

A propos de ces horribles exécutions, faites par des barbares ivres de fureur, plusieurs des écrivains qui ont abordé l'histoire d'Alger, citent une anecdote touchante, que M. Nettement rap-
porte ainsi : « Mais au milieu de ces actes atroces, vient s'enca-
drer un trait de magnanime courage, qui console le cœur. Un
officier français, M. de Choiseul, pris deux jours auparavant
dans une ronde de nuit, venait d'être attaché à la bouche d'un

canon, lorsqu'un capitaine de corsaire, peu de temps auparavant son prisonnier, et plein de gratitude pour la bonté qu'il avait trouvée en lui, traverse la foule, le proclame son bienfaiteur et demande sa vie. La foule, prompte à passer de la colère à la pitié, s'attendrit ; mais Mezzo-Morto, demeurant inflexible, commande le feu au canonnier. Alors le corsaire, se serrant contre Choiseul et le tenant embrassé : « Eh bien ! tire, crie-t-il au canonnier ; « puisque je ne puis sauver mon bienfaiteur, j'aurai du moins la « consolation de mourir avec lui. » La beauté de l'action, la surprise, le courage du corsaire, l'émotion de tous, touchèrent Mezzo-Morto lui-même, car l'homme le plus endurci est toujours homme par quelque endroit et n'échappe point à l'admiration involontaire qu'excite, dans le cœur humain, la vertu. M. de Choiseul fut sauvé. » (1).

Je m'abstiendrai de tout commentaire sur ce curieux épisode, avant d'avoir publié, par extrait ou in-extenso, trois documents que renferment les archives du consulat de France à Alger, et qui font mention des périls courus par M. de Choiseul (2). Ces documents se composent de deux procurations données par un Juif livournais fixé à Alger, le sieur Benjamin Zacuto, lequel avait prêté 400 écus à M. de Choiseul, et d'une lettre écrite par ce dernier à son créancier. Voici un extrait de la première procuration.

« Du 18 octobre 1693. Procuration par Benjamin Zacuto, marchand en cette ville, à Léon Caracosa, marchand à Marseille, afin de demander, exiger, recouvrer de Monsieur de Choiseul de Beaupré, officier dans les vaisseaux du roi, ou de tous autres qu'il appartiendra, la somme de cinq cens une piastres de huit

(1) *Histoire de la conquête d'Alger*, page 113.

(2) Le membre de l'illustre famille de Choiseul dont il est ici question, est évidemment celui sur lequel je trouve l'article suivant dans le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, de M. Pierre Larousse :

« CHOISEUL-BEAUPRÉ (François-Joseph, comte de), mort en 1711. Il combattit au bombardement d'Alger, fut nommé gouverneur de Saint-Domingue, et périt à son retour dans un combat de mer. Par son mariage avec sa cousine Nicole de Stainville, il devint la tige des Choiseul-Stainville. »

réaux sévillanes et mexicanes, dont le dit sieur de Choiseul est débiteur au dit constituant, provenant de mesme somme qu'il luy a presté pendant le temps qu'il a esté esclave en cette dite ville d'Alger..... »

(Registre IV).

Une pièce ultérieure contient des renseignements plus explicites. C'est une autre procuration donnée par le même israélite au sieur François Le Prestre, demeurant à Paris, pour toucher « de M. le comte de Choiseul la somme de cinq cens piastres sevillanes et mexicanes du poids courant de Livourne, que mon dit sieur de Choiseul luy doit pour pareille somme que le dit sieur Benjamin Sacoute a cy devant fourny pour sa subsistance et pour les dépenses qu'il a esté obligé de faire pour se garantir de la cruauté des puissances de cette république, qui voulaient le faire mourir à la bouche d'un canon, dans le temps qu'il estoit tombé entre leurs mains par le sort de la guerre..... »

(Registre X, f° 99, verso).

Passons à la troisième et dernière pièce.

« Enregistrement d'une lettre pour Benjamin Zacouto. »

« L'an mil six cens quatre-vingt et dix-neuf, le douzième jour du mois de may, après-midy, par-devant moy, chancelier du consulat de France à Alger, soubsigné, est comparu en personne sieur Benjamin Zacoute, marchand juif, résidant en cette ville, lequel m'auroit exhibé une lettre missive dont il auroit requis l'enregistrement sur les registres de la chancellerie, pour y pouvoir avoir recours et en tirer des extraits en tant que besoin sera, de laquelle lettre la teneur s'ensuit.

« Teneur de la ditte lettre »

« L'année passée, M. le maréchal de Choiseul me dit, Monsieur, que je devois songer à vous payer. Cette année, vous vous plaignez du peu d'attention que j'ay de vous satisfaire. Il est vray, Monsieur, que vous m'avez servy à mon besoin, mais en vérité, les reproches que vous m'en faites sy souvent réitérez m'obligent de vous dire que quand l'on paye 25 pour cent, c'est-à-dire de quatre cens écus vous en donne cinq, il me semble que cette différence vous deffroioit d'une si longue attente. Enfin, Monsieur, il ne s'agit pas de vous dire en long

« détail nos mauvaises affaires et des contre-temps qui me sont
 « survenus depuis que je n'ay eu l'honneur de vous voir. J'ay
 « une pension que je suis prest de vous remettre jusque fin de
 « payement. Marquez-moy comment vous voulez que je fasse.
 « Je suis prest, quoyque je ne sois pas encore sans affaires, de
 « vous satisfaire. J'ay du bien, grâces au ciel, sans cela ; en
 « vérité, Monsieur, je ne suis pas assez malhonnête homme pour
 « me laisser enterrer sans payer à qui je dois. Je suis, Monsieur,
 « vostre très-humble et obligé serviteur. »

« Signé : CHOISEUL-BEAUPRÉ. »

« A Toulon, ce 25^e septembre 1693. »

« Et ainsy que dessus a esté par moi dit chancelier, procédé
 à l'enregistrement de la ditte lettre mot-à-mot, selon sa forme et
 teneur, ayant à l'instant remis l'original d'icelle au dit sieur
 Benjamin Sacoute, qui a signé avec moy dit chancelier, les jour
 et an que dessus. »

« (Signatures de) Benjamin ZACOUTO, CLAIRAMBAULT. »

(Archives du consulat de France à Alger, registre X, fo 98,
 verso).

Qu'un officier français se soit montré humain, bienveillant même, cela n'est pas surprenant, bien que de part et d'autre, chez les chrétiens comme chez les musulmans, on traitât alors les prisonniers avec une véritable barbarie. D'un autre côté, bien que les Algériens ne constituassent pas précisément la crème des honnêtes gens, il est possible d'admettre que la reconnaissance ait pu pénétrer dans le cœur d'un forban. Toutefois, il est si extraordinaire qu'un musulman ait obtenu la vie d'un chrétien au prix d'un tel dévouement, en face d'une soldatesque parvenue au paroxysme de la fureur, sous les bombes des Français, renversant tout et faisant de nouvelles victimes à chaque instant, qu'on éprouve un vif besoin de posséder une preuve authentique, afin d'être sûr qu'il ne s'agit pas d'un de ces contes enfantés par l'imagination et qui, à force de circuler, ont fini par usurper une place dans l'histoire. Or, M. Nettement oublie de nous dire où il a puisé les éléments de son récit si chaud, si coloré, si détaillé, où les paroles de l'un des acteurs ont rapportées textuellement. M. de Rotalier et quelques autres

historiens qui, de nos jours, ont adopté la même version, avant ou après M. Nettement, oublient également de citer leur auteur. Si je remonte plus haut, je remarque que Voltaire ne rapporte pas le fait dans son *Siècle de Louis XIV*. Il est vrai que le grand écrivain, passant assez légèrement sur les deux bombardements dirigés par Duquesne contre Alger, ne cite, en ce qui les concerne, qu'une date, celle du 28 octobre 1681, qui est fausse, et omet complètement l'expédition de 1688. Enfin, les encyclopédies et les dictionnaires biographiques ne mentionnent pas l'événement dont je m'occupe.

N'ayant pu, peut-être faute d'ouvrages spéciaux, remonter jusqu'à la source de cet épisode, je l'ai toujours considéré comme un fait à vérifier. Les documents authentiques que je viens de publier me semblent jeter un jour nouveau sur la question. Un passage surtout a une importance capitale ; c'est celui où le juif Benjamin Zacuto rappelle, dans la procuration qu'il envoie au sieur Le Prestre, qu'il a prêté une somme de cinq cents piastres à M. de Choiseul — nous savons par la lettre de ce dernier que le principal du prêt n'est que de quatre cents piastres, — non-seulement pour pourvoir à sa subsistance pendant sa captivité, mais ENCORE POUR LES DÉPENSES QU'IL A ESTÉ OBLIGÉ DE FAIRE POUR SE GARANTIR DE LA CRUAUTÉ DES PUISSANCES DE CETTE RÉPUBLIQUE, QUI VOULAIENT LE FAIRE MOURIR A LA BOUCHE D'UN CANON. Donc, si M. de Choiseul a pu échapper au terrible supplice du canon, c'est grâce à certaines libéralités dont Zacuto lui a fourni les éléments. Des écus au lieu de beaux sentiments ! Ici nous rentrons en plein dans la couleur locale. La barbarie des Algériens n'était égalée, en effet, que par leur rapacité. Les présents ont joué un rôle immense dans l'histoire d'Alger. La publication que j'ai faite, en 1865, d'une partie des archives du consulat de France, en contient de nombreuses et convaincantes preuves. Les cadeaux — et il ne fallait pas qu'ils fussent très-riches — ont arrangé bien des affaires embrouillées ; ils étaient même une planche de salut dans les circonstances les plus critiques, les plus désespérées. Nous en avons notamment un exemple dans le fait suivant qui offre une parfaite analogie avec celui dont nous nous occupons.

Le traité de paix signé avec les Algériens, le 16 avril 1846, à la suite des bombardements dirigés par Duquesne, n'eût pas une longue durée. Les pirateries et les insultes recommencèrent bientôt. Une escadre, commandée par le maréchal d'Estrées, vint châtier de nouveau Alger et jeta 10,000 bombes sur cette ville, du 1^{er} au 16 juillet 1688. Les scènes atroces de 1683 se reproduisirent. M. Piolle, consul de France, le père de Montmasson, successeur du père Levacher, le père François Francillon et environ quarante autres Français, furent attachés à la bouche des canons. Cependant, un prêtre lazariste, le frère Jacques Leclerc, arrêté pour subir le même supplice, put sauver sa vie — c'est lui-même qui nous l'apprend — en donnant 220 piastres au Ourdian-Bachi ou gardien en chef des esclaves chrétiens, lequel lui fournit les moyens de se cacher tant que dura la fureur populaire. Huit ou dix autres Français purent également se soustraire à la mort à l'aide de sacrifices pécuniaires.

On le voit, même au milieu des bouleversements les plus épouvantables, les Algériens restaient sensibles à l'attrait de l'argent. Les exemples qui précèdent et l'importance relative de l'emprunt, ne permettent pas de douter de la véracité du juif Zacuto, affirmant dans un acte authentique, dressé par le chancelier du consulat de France, ne l'oublions pas, qu'il avait fourni des fonds à M. de Choiseul-Beaupré pour que celui-ci put échapper au supplice du canon.

L'argent, cela est incontestablement établi, a donc joué dans la délivrance de M. de Choiseul le rôle qui lui était habituel dans les affaires algériennes. La reconnaissance a-t-elle eu également une part quelconque dans cette délivrance? Je l'ignore, mais cela paraît moins probable que jamais.

Albert DEVOULX.
